



16ème législature

Question N° : 427	De M. Patrice Perrot (Renaissance - Nièvre)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires	Ministère attributaire > Mer et biodiversité	
Rubrique > bois et forêts	Tête d'analyse > Gestion des bois et forêts	Analyse > Gestion des bois et forêts.
Question publiée au JO le : 02/08/2022 Date de changement d'attribution : 09/04/2024 Date de renouvellement : 15/11/2022 Date de renouvellement : 04/07/2023 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Patrice Perrot attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la gestion des bois et forêts. Réélu de la 2e circonscription de la Nièvre, comprenant notamment le massif du Morvan, il se fait le porte-parole des bois et forêts. La première chose qu'on doit retenir sur le bois, c'est que c'est un matériau écologique. Écologique car naturel, renouvelable et ne dégageant pas de gaz polluant. En outre le bois est un élément à faible consommation de co2 et d'énergie grise. C'est un allié de la construction, de l'isolation et du chauffage. Cependant, pour que les forêts continuent à constituer une part du patrimoine durable et renouvelable il y a plusieurs conditions à remplir : il faut les entretenir avec le respect de la biodiversité car une forêt non entretenue où les arbres dépérissent peut rejeter davantage de carbone dans l'air qu'elle en stocke et fournir un bois de mauvaise qualité ; il faut stopper coûte que coûte les prédations étrangères, notamment chinoises, qui cherchent à siphonner les forêts françaises aux dépens des scieries et des transformateurs français. C'est pourquoi il souhaiterait connaître, son plan d'action concernant ces deux points précis au cœur du plan de sobriété énergétique.